

## LES PETITS METIERS CREES A PARTIR DU TRAFIC ENTRE LE ZAIRE ET LE CONGO A BRAZZAVILLE

Michel KONGO

Université Marien N'Gouabi - Département de Géographie

Les relations séculaires liant le Congo et le Zaïre ont permis de développer un important courant d'échanges entre les deux pays.

En outre, les deux capitales, Brazzaville et Kinshasa, par leur relative proximité et la forte concentration de population (2 millions environ pour la première, et près d'un million pour la seconde) sont les deux points privilégiés de ces échanges. Les échanges se déploient sur l'ensemble des frontières fluviale et terrestre sur une distance de 1.200 kilomètres pour les unes et de 350 kilomètres pour les autres. Si l'on considère la définition des marchés par Polanyi et Pirenne, à savoir : "les marchés ne sont pas créés par le besoin purement local ou individuel d'échanges, mais dus d'abord aux échanges externes des produits complémentaires pratiqués avec une population échangeuse", on peut dire que ces échanges ont généré deux courants commerciaux. Ils prennent appui, du reste, sur les mouvements migratoires, les moyens de transport traditionnels (portage, pirogue) et modernes (bacs, baleinières, bateaux). Les populations de la région de l'Equateur dans le nord Zaïre vendent ainsi de l'ivoire, du café, du poisson à leurs voisins riverains de la Likouala. Celles de Bandundu se procurent les "devises" en vendant aux populations de la Cuvette, des Plateaux et de Brazzaville. Enfin, les populations du Bas-Zaïre écoulent leurs productions alimentaires (manioc, haricot, légumes), dans le Pool, la Bouenza, le Niari. Il en est de même pour les produits manufacturés de fabrication locale ou transitant par les ports de Matadi et de Boma.

Hélène Bouboutou souligne l'importance de ces échanges en déclarant notamment : "les premiers, les plus anciens, fournissaient des produits de chasse (gibiers de toute sorte, séchés et boucanés, ivoire, gommes), une multitude de condiments, toute une gamme de produits naturels et des esclaves ; les seconds plus récents affectent les secteurs Zaïrois de Mogolaualu, de Manianga et de Kimumba. les populations viennent en territoire congolais se procurer l'argent liquide en proposant aux commerçants leur

production vivrière et les produits dérivés de la cueillette. Ces courants entre populations frontalières ont permis l'instauration de marchés importants où s'approvisionnent régulièrement commerçants et consommateurs individuels". Il s'agit là des marchés ruraux ou semi-urbains.

Par contre, ils revêtent un caractère tantôt clandestin, tantôt officiel selon bien sûr, l'orientation du trafic, ou encore les pôles de concentration humaine.

Les produits alimentaires, en raison de la forte demande pour ces derniers, sont de loin les plus importants. Ils alimentent le trafic officiel entre Brazzaville, les régions urbaines de Kinshasa et rurales de Bandundu. Pour leur transport, la voie utilisée est le fleuve Congo. La baisse de la production agricole locale ainsi que les dévaluations en cascade du zaïre (monnaie) ont largement contribué à l'insertion des produits dans le régime alimentaire des Congolais qui sont issus des mêmes groupes ethno-linguistiques. Un marché parallèle de change s'est amplement développé. Les produits en provenance du Zaïre se révèlent donc meilleur marché et soulagent ainsi la population urbaine dont le pouvoir d'achat ne cesse de se détériorer. La fermeture du débarcadère du Beach - Fima ou du port de Yoro, têtes de ligne de ce trafic, entraîne une pénurie et supprime en amont et en aval une foule de petits métiers, sources d'emplois, pour de nombreux Congolais et Zaïrois. Ces emplois concernent les commerçants, les commerçants-transporteurs, les pousses-pousseurs, les porteurs, les vendeuses des mets cuisinés, de cossettes de manioc roui ou séché, les vendeurs de cigarettes, les mécaniciens, les changeurs, etc., toute une panoplie de gagne-petits, dont l'incidence socio-économique est indéniable.

## 1. NATURE ET IMPORTANCE DU FLUX DE MARCHANDISES ENTRE LE ZAIRE ET LE CONGO A PARTIR DES OBSERVATIONS ENREGISTREES A BRAZZAVILLE EN 1983 ET 1984.

### 1.1. L'émergence de commerçants-trafficants

Ils sont de véritables promoteurs de l'activité commerciale puisqu'ils perçoivent à temps les besoins des deux populations riveraines, ce qui leur permet de repérer les produits à écouler à meilleur prix pour assurer le ravitaillement quotidien. En cas de pénurie de certains produits, ils jouent le rôle d'intermédiaires en sachant introduire et placer les produits désirés dans chaque pays. L'établissement des relations entre l'offre et la demande se trouve facilité par le fait que la monnaie zaïroise perd de sa valeur sur ces marchés officiels et parallèles de change, son cours étant très fluctuant par rapport au franc cfa. Cette dépréciation a donc entraîné la hausse de prix de différents produits à Kinshasa et la baisse du pouvoir d'achat

des Zairois. Ces derniers ont de plus en plus besoin de zaire monnaie pour acheter quoi que ce soit. C'est l'inflation qui rend donc plus fort et plus fiable le franc CFA au cours plus stable, puisque sa parité est fixée sur le franc français. C'est donc une monnaie recours qui permet en outre l'accumulation. Les commerçants la recherchent donc pour établir leurs transactions. Ils représentent 58 % de l'échantillon. Ils apportent surtout des produits d'origine agricole.

En effet, ces denrées de première nécessité tiennent une place prépondérante dans l'alimentation. Il s'agit du manioc roui, des cossettes de manioc, de l'huile de palme et du haricot.

Aux commerçants de produits végétaux, succèdent ceux de produits d'élevage. Ils représentent 24 %. Viennent ensuite les vendeurs de biscuits, de bonbons et de café moulu. Ils représentent 14 % du marché. Ces trois derniers produits ont créé une chaîne de revendeurs qui s'approvisionnent en gros au Beach-fina. Les commerçants de poisson d'eau douce ne représentent que 4 % des effectifs. Ils collectent le poisson le long du fleuve ajoutant ainsi au rôle d'appoint dans l'approvisionnement de Brazzaville. Leur nombre tend à diminuer essentiellement parce que le produit est jugé trop délicat pour le transport et son prix élevé pour les fournisseurs.

Parmi ces commerçants on note une forte proportion de handicapés physiques et moteurs : aveugles, sourds-muets et paralytiques. Ils se sont spécialisés dans les produits de confiserie, le café moulu, car leur tricycles aménagés sommairement en assurent le transport sans trop de dégâts. S'ajoutent à leurs spéculations, le poulet congelé, l'huile et surtout les produits de boucherie. Les handicapés sont nombreux dans cette catégorie de commerçants parce que des privilèges leur sont accordés tous les lundi, mercredi, et vendredi. Ils s'acquittent de 50 % des droits de douanes.

## 1.2. Analyse des structures par âge, par sexe et origine des commerçants.

Les statistiques des enquêtes révèlent que 73 % de l'échantillon sont des hommes. En général jeunes, ils continuent de vaquer à leurs occupations scolaires, le petit commerce devant leur permettre de subvenir à leurs besoins.

Il est intéressant de constater que leurs effectifs ne cessent d'augmenter depuis 1964. Le rattachement du Zaïre aux D.T.S. (ou Droit de tirages spéciaux) et ses dévaluations de 22 % et de 25 %, survenues respectivement en 1976 et 1979, en entraînant la baisse du pouvoir d'achat, ont suscité un véritable engouement. Cette situation s'est accentuée de 1980 à 1983. Au

cours de cette période on a enregistré 67 % de commerçants. Cet accroissement est indubitablement consécutif aux dévaluations successives précédemment évoquées.

Observés au Beach - Fima, ces commerçants sont d'origine zairoise pour la plupart, et citadins de surcroît, puisque 85 % d'entre eux habitent à Kinshasa ; ce pourcentage s'explique par la proximité des deux capitales, la courte durée de la traversée du Pool (environ 25 minutes), associée à un écoulement sûr et rapide des produits, qui permettent d'effectuer dans la journée un aller et un retour sans accroc. De plus en plus, Kinshasa, centre de production et de redistribution de produits alimentaires locaux et importés favorisent ce regain d'activités.

A Yoro, on enregistre que 46 % de commerçants se déclarent résidents à Kinshasa et 54 % sont originaires de la région de Bandundu. Les rapports avec les lieux de production de denrées alimentaires expliquent la part prise par les originaires de la région de Bandundu dans le trafic en direction des deux grandes métropoles : Brazzaville et Kinshasa.

Toutes ces données permettent d'affirmer que ce trafic est aussi l'apanage des ruraux qui cherchent à jouer un rôle prépondérant dans l'approvisionnement des villes en éliminant les intermédiaires. Aussi sont-ils liés aux porteurs qui en période de crise occasionnant des pénuries, achètent directement les produits dans les baleinières au beach Ngobila pour les revendre à Brazzaville. Par contre, en cas de mévente, les commerçants pressés leur confient en priorité des sacs de manioc roui, de cossettes de manioc, des cartons de tripes, de poulets congelés qu'ils placent sur les marchés urbains de Brazzaville puisqu'ils sont de nationalité congolaise. Leur circulation en ville donc ne pose pas de problème. Enfin, la validité du billet les contraint à repartir le jour même à moins de bénéficier, moyennant paiement bien sûr d'une autre taxe de séjour, d'une prorogation.

Les commerçants ainsi cités, sont répartis dans plusieurs catégories dont la différenciation relève de la nature des produits commercialisés.

### 1.3. Les types de commerçants

Selon la nature des produits, on distingue trois types de commerçants-trafficants.

La catégorie la plus importante mais aussi la plus dynamique est celle de commerçants de produits de crû. Ils représentent la moitié de l'effectif. Ils se répartissent en commerçants de manioc, (manioc roui, cossettes de manioc), de haricots, de

poisson d'eau douce, de tomates, fruits et oeufs.

La vente du manioc concerne 73 % des hommes. Ce fait rejoint une idée émise depuis longtemps à propos de la répartition des tâches dans le milieu rural. Résidant à Kinshasa et dans les localités de la région de Bandundu, les commerçants de manioc sont issus des milieux divers : 31 % sont des élèves qui se livrent à cette activité par intermittence, 23 % sont sans emploi, 19 % appartiennent au secteur privé, 8 % sont agents de l'Etat, tandis que 19 % n'ont rien déclaré à ce sujet. Il est intéressant de remarquer que ces commerçants sont jeunes. L'âge moyen est de 27 ans. Ils ont été pour la plupart scolarisés : 85 % dans le cycle secondaire, 11 % dans le primaire et 4 % ont atteint le cycle supérieur.

Le commerce de poisson d'eau douce intéresse aussi de jeunes scolarisés à concurrence de 25 % . Ce faible taux est lié aux origines rurales de ces jeunes et surtout aux activités qu'ils ont exercées antérieurement. Ils étaient pêcheurs à temps plein. Ils résident dans la région de Mai-Ndombé.

Le haricot est commercialisé par les femmes. Elles représentent, en effet, 87 % de l'effectif. Résidant à Brazzaville, elles sont originaires du Bas-Zaïre et de l'ethnie Manyanga. Elles étaient auparavant vendeuses dans les marchés urbains de Kinshasa.

Viennent ensuite les vendeurs d'oeufs et de produits de boucherie importés : tels le poulet congelé, les tripes, les côtes, les babines, etc. Ce commerce concerne surtout les hommes, relativement jeunes, que le marché de l'emploi n'a pas pu utiliser en dépit d'une scolarisation assez poussée. La plupart d'entre eux ont atteint le cycle secondaire et 56 % se déclarent élèves et exercent cette activité pour améliorer leurs conditions de vie.

Les produits manufacturés locaux occupent une forte proportion d'hommes. Il s'agit du café moulu, de l'huile de palme, des biscuits, des bonbons. Ici encore 65 % de l'effectif de l'échantillon ont atteint le cycle secondaire qu'ils ont abandonné en raison de difficultés matérielles. La permanence de l'activité, l'obligation d'avoir un dossier de commerçant comprenant entre autres pièces une carte de détaillant, un registre de commerce, une patente, une quantité suffisamment importante de marchandises apportée par rotation nous permettent de classer ces commerçants trafiquants en trois groupes :

- Les occasionnels regroupant élèves et étudiants. Leur activité a lieu pendant les vacances. Ils représentent 20 à 30 % des effectifs selon les périodes.

- Les petits commerçants clandestins. C'est le groupe le plus dynamique et de loin le plus nombreux. Il représente 50 % de l'échantillon. Il assure la pérennité du marché qu'il alimente régulièrement puisqu'il est très attentif aux besoins.
- Les grands commerçants dont le rôle s'apprécie par l'importance de produits écoulés à chaque rotation. Ils représentent environ 20 %. Ils sont pratiquement les seuls à faire des déclarations en douane.

Toutes ces activités de commerce empruntent la voie fluviale. Pirogues, baleinières, bateaux sont utilisés, ce qui assure un rôle véritablement prééminent aux transporteurs.

#### 1.4. Les transports

Ils jouent un rôle important dans le développement du commerce entre les deux rives du Congo. Ils constituent ainsi le support-clé de l'entrée régulière des commerçants et des produits à Brazzaville, Kinshasa ou en direction de la région de Bandundu.

La desserte concerne Kinshasa-Brazzaville, Bandundu-Brazzaville et vice-versa. Sur le parcours Kinshasa-Brazzaville, le trafic est assuré par une société mixte dénommée Société Fluviale du Pool (SFP) en remplacement de la FIMA dont le personnel navigant comptait 80 agents. La composition des équipages tenait compte du type d'unité en service. Ainsi les bacs ont à bord plus de gens que les vedettes spéciales et rapides.

Mais l'originalité vient plutôt de petits transporteurs privés réguliers ou clandestins qui accostent quotidiennement au port de Yoro. Leur occupation majeure consiste à transporter d'autres commerçants et surtout les denrées de la région de Bandundu à Brazzaville et à Kinshasa. Ils se subdivisent en deux groupes : les transporteurs propriétaires et les transporteurs locataires. La location concerne la baleinière, le moteur hors-bord ou les deux à la fois. La durée de la location est de 21 jours, compte tenu de la distance à parcourir et du temps jugé nécessaire pour écouler les produits. Les baleinières constituent ainsi la flotte d'embarcations. Elles sont propulsées par des moteurs marins de différente puissance variant entre 15 et 25 chevaux.

Pour la bonne marche de leurs activités, les transporteurs utilisent les services d'un équipage composé de matelots, d'un conducteur et d'un contrôleur. L'équipage varie entre 2 et 4 personnes selon les dimensions de l'embarcation. Cet équipage bénéficie de quelques avantages en nature dont notamment le transport gratuit de quelques sacs de manioc roui ou de cossettes.

L'importance du trafic entre la région de Bandundu et Brazzaville résulte du dynamisme de commerçants-transporteurs. Leur effectif ne cesse d'augmenter de 5 à 30 % depuis 1978.

On comprend ainsi mieux que la baleinière est un moyen de transport particulièrement adapté aux localités inaccessibles aux bateaux à fort tirant d'eau. Cette profession attire de jeunes adultes de deux sexes. Les difficultés enregistrées au cours du voyage dont notamment les risques de naufrage, les tracasseries de la garde fluviale expliquent la très forte proportion d'hommes dans le collectif des transporteurs.

Ils résident pour la plupart à Kinshasa, à Brazzaville et dans la région de Bandundu. Si les kinois sont plus nombreux c'est parce qu'ils sont des intermédiaires privilégiés entre les producteurs de Bandundu et les consommateurs des deux capitales. Ils ont, en outre, la possibilité d'acheter le carburant moins cher au marché noir et de se procurer les pièces de rechange des moteurs sans trop de peine à Kinshasa où les maisons spécialisées dans les moteurs marins ont plus de marchandises.

Quelle que soit leur origine, les transporteurs connaissent de multiples difficultés. Ces difficultés sont d'ordre conjoncturel et matériel. Ainsi, par exemple, la hausse du prix du carburant se repercute sur le prix des produits alimentaires, manufacturés ou les passagers transportés. Les fréquentes dévaluations du zaïre les contraignent à un véritable ajustement de tarif passagers et marchandises. La navigation elle-même se heurte à de nombreuses difficultés : les risques d'ensablement pendant la saison sèche, les inévitables surcharges pour rentabiliser au maximum le parcours, rendent très précaires les conditions de transport. Il faut ajouter le zèle excessif de la garde fluviale chargée de contrôler le trafic sur le fleuve Congo. Pour elle, toute infraction entraîne l'arraisonnement de la baleinière et la saisie des marchandises transportées, à moins d'un coûteux et laborieux marchandage sur le fleuve. Le goût de l'aventure, l'âpreté au gain contribuent à maintenir beaucoup de gens dans cette activité.

#### 1.5. Les produits

Une gamme variée de produits alimentaires débarquée à Brazzaville en provenance du Zaïre, comble les insuffisances de l'offre locale. Il s'agit de denrées et de produits locaux. Ils ont été évoqués plus haut à propos de la spécialisation de commerçants-trafficants. C'est ainsi que la baisse de la production locale de manioc en 1977 a eu pour conséquence immédiate l'entrée sur le marché brazzavillois de ce produit sous forme de cossettes rouies ou de fou-fou. ce produit est conditionné dans des sacs en fibres synthétiques ou des corbeilles tressées. Entre février et

mars 1983, 3970 sacs de manioc roui ont été débarqués au port de Yoro. On peut considérer qu'en moyenne 2000 sacs sont vendus mensuellement dans ce port en provenance des sous-régions de Mai-Ndombe et du Kwivu pour un poids total de 30 tonnes environ.

Les cossettes de manioc roui, séché ou fumé, viennent en deuxième position. On enregistre mensuellement 1000 sacs de 60kg chacun. Les sous-régions de Mai-Ndombe et du Kwivu sont parmi les plus grosses pourvoyeuses.

Les poissons, conservés dans des vivriers appelés "mboka", demi-fûts couverts d'une natte, sont déchargés à raison de 78 unités, ce qui représente 3900 kilogrammes environ.

Le haricot sec, jaune ou blanc, conditionné dans des sacs de jute de 80 kilos, en provenance du Haut-Zaïre est en nette croissance. Pendant les mois de mai et juin 1982, 82 sacs ont pu ainsi être débarqués.

La tomate-légume dont le Bas-Zaïre est le principal fournisseur grâce au développement des cultures maraîchères alimente le marché urbain brazzavillois depuis le Beach à concurrence de 70 caisses environ par mois, selon les saisons.

Les oeufs en provenance du domaine agro-industriel de la Nsele situé à quelques kilomètres de Kinshasa, sont acheminés sur Brazzaville moyennant 50 plateaux de 30 chacun mensuellement.

Ces produits naturels sont complétés par une gamme variée d'autres produits manufacturés. Il s'agit de produits de confiserie : biscuits et bonbons. Les premiers fabriqués par les biscuiteries VAP (Victorian Astrid Products) et BISCO-ZAIRE alimentent le marché brazzavillois à raison de 300 paquets environ par mois. Les seconds fabriqués à Kinshasa aussi par BONBON-KIN et d'autres confiseries sont débarqués à raison de 100 paquets environ par mois.

Viennent enfin le café moulu de marque MIRANDA ou MAKASSI et l'huile de palme. En juillet 1983, 45 paquets de café et 645 litres d'huile de palme ont été enregistrés au beach de Brazzaville.

Les produits importés de Belgique, de la Hollande et d'Argentine comprennent les poulets congelés, les gras-doubles, tripes, les côtes et les babines. 50 à 100 cartons de ces produits sont déchargés chaque mois au beach, provoquant des attroupements le long des artères menant vers le décarcadère.

En intervenant très largement dans l'alimentation des Brazzavillois, ces produits ont donné naissance à des circuits de commercialisation au sein desquels les prix pratiqués donnent à



chaque maillon de la chaîne de distribution l'occasion de tirer profit de la vente à l'intérieur de la ville, voire au-delà. Il s'agit là d'un phénomène classique de redistribution de revenus. créatrice d'emplois dans les pays du Tiers-Monde. Que sont donc ces emplois ? Pourrait-on en apprécier l'ampleur en analysant les aspects socio-économiques de son impact ?

## 2. LES PETITS METIERS ET LEUR IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE

L'activité commerciale déployée à partir des produits alimentaires n'est plus l'apanage de véritables commerçants, mais celui des éléments issus de différentes catégories sociales. Ainsi est née une nouvelle catégorie de commerçants appelés vulgairement "débrouillards" qui sillonnent les régions productrices et les villes. Ils suivent l'évolution des prix et organisent des circuits de commercialisation en direction de Brazzaville et de Kinshasa. Ils restent tributaires des zones de production. Certains d'entre eux prévoyant le déclin de leurs activités ont acheté des lopins de terre sur lesquels ils ont planté du manioc. Tel est le cas de ce commerçant qui possède une plantation de 200 mètres sur 80 pouvant produire 160 sacs de cossettes de manioc au bout de 18 mois.

La hausse des prix de produits à l'intérieur pose également des problèmes. L'inflation suscitée par les dévaluations du zaïre, l'augmentation des prix de produits manufacturés, l'accroissement numérique de commerçants créent des conditions de plus en plus difficiles d'exercice des petits métiers. Ces facteurs expliquent que certains commerçants changent de produits pour mieux assurer la pérennité de leur activité. D'autres, par contre, la suspendent momentanément ou continuent d'acheter sans trop investir en dépit des prix élevés d'achat. Ils parviennent ainsi progressivement à bloquer les prix et à lever des excédents dans les zones productrices dépourvues de moyens de stockage. Acculés, les producteurs acceptent en fin de compte les prix que leur propose l'acheteur. Pendant ce temps, il se crée une pénurie à Brazzaville qui a, bien sûr, pour conséquence d'élever les prix.

La taxe payée aux porteurs, aux pousse-pousseurs et autres transporteurs sur les produits ne cesse d'augmenter. C'est ainsi que le prix du ticket-colis a été multiplié par vingt en trois ans passant de 50 makuta en 1981 à 5 zaïres en 1982, et à 10 zaïres en 1983. Le bénéfice escompté, tendant à baisser, oblige les commerçants à augmenter le prix de vente. Mais la prolifération des points de vente de ces produits à Brazzaville dont la singularité est en outre d'attirer une affluence d'acheteurs, est le signe évident de la prospérité relative engendrée par ces activités commerciales.

## 2.1. L'impact économique

Dans les villes du Tiers-Monde, le marché, en tant qu'institution commerciale de première importance, est en même temps l'un des indicateurs privilégiés de l'activité économique du pays. Il est en outre un pôle essentiel de la vie quotidienne. On vient donc s'y approvisionner chaque jour pour satisfaire ses propres besoins, mais aussi pour revendre au détail dans les rues ou sur les étalages de fortune.

Le Beach Fima et le port de Yoro constituent les lieux d'approvisionnement de la plupart des Brazzavillois. Ils sont un important débouché de produits locaux en provenance de la région de Bandundu et de Kinshasa.

L'afflux des produits du trafic résulte du fonctionnement régulier et quotidien du trafic entre Brazzaville et Kinshasa d'une part, et entre la région de Bandundu et Brazzaville d'autre part. On note une moyenne de trois baleinières par jour venant de la région de Bandundu tandis que le trafic entre les deux capitales s'organise de 7h à 17h à raison d'un bateau par heure. D'importantes quantités de produits sont ainsi étalées le long des comptoirs sommairement aménagés à Yoro. Des acheteurs attendent les commerçants à la sortie du Beach Fima. Toutes les rues menant au débarcadère voient surgir, sur un rayon de 400 mètres, environ des points de vente ce dont témoignent les attroupements.

Par l'entremise de ces marchés, se crée une complémentarité. En vue de protéger la monnaie zaïroise, les autorités appliquent des mesures sévères aux frontières. C'est ainsi que rapporter le zaïre-monnaie échangé au marché noir à Brazzaville est une infraction notoire. Afin d'éviter de tels ennuis, les commerçants achètent les produits locaux en se conformant aux mesures de protection de marché intérieur. C'est ainsi que les Wax Impréco, les produits laitiers, le riz, le sucre, le gin-tonic prennent la route de Kinshasa surtout en cas de pénurie, ce qui est fréquent, de certains de ces produits dans cette ville.

Ces produits servent donc de monnaie d'échange et permettent ainsi aux commerçants de tirer de gros bénéfices sans être en infraction. La région de Bandundu importe des vêtements du Congo, par l'intermédiaire des commerçants qui y résident ou qui la sillonnent, établissant ainsi des contacts fructueux entre les zones de production et les marchés urbains de consommation.

Cette complémentarité explique la spécialisation de certaines maisons de commerce de la place telles : Doucoure, Seydou, etc., qui réalisent d'importants chiffres d'affaires grâce aux commerçants zaïrois. Ces clients privilégiés achètent des ballots d'Impreco à tel point que la fermeture de la

frontière ou l'application stricte des mesures de surveillance compromettent l'activité de l'usine textile. A Kinshasa même, le petit marché Bikeko s'est spécialisé dans la vente et la redistribution des Wax Impréco. Ce dernier est la source d'approvisionnement des commerçants zairois qui gagnent ensuite les régions de l'Equateur, du Kasai occidental et oriental où on apprécie beaucoup les tissus "made in Congo".

Toutes ces activités ont engendré des emplois aux points de rupture de charge. Ils sont ainsi la conséquence d'une tolérance ou d'un laisser-faire, d'une sensibilisation, d'une répression ou d'une concurrence, voire d'une interdiction. Toujours est-il que puisque la répression n'est jamais continue, le succès de ces métiers relève de la résistance de ceux qui l'exercent. Ils prouvent qu'ils existent.

## 2.2. Les petits métiers proprement dits

L'impact économique vient compléter le caractère social de cette activité qui est l'une des originalités des échanges entre le Zaïre et le Congo. Le marché est l'expression socio-économique de la vie urbaine car par son implantation, il génère un type d'activité dans lequel des jeunes désœuvrés, rebuts du système éducatif fortement sélectif, et des adultes en quête d'emplois sont nombreux. Ils en tirent d'appréciables revenus. A juste titre. Vennetier note : "l'afflux des migrants et la croissance démographique naturelle de la population urbaine jettent sur le marché une masse de demandeurs d'emplois bien supérieure au nombre de places libérées ou créées".

En 1972, nous constatons que l'accroissement de la population en âge d'exercer une activité avait largement dépassé celui de la création d'emplois. La situation s'est sensiblement dégradée ces dernières années avec une conjoncture économique difficile. Néanmoins, la présence de marchés, de ports et de points de vente de matériaux de construction permet aux citoyens et aux néo-citadins en quête d'emploi d'avoir une occupation rémunératrice appelée "petit métier".

Y. Cabannes et A. Morice définissent les petits métiers comme un secteur informel ou non structuré qui comprend l'ensemble des activités exercées sur une petite échelle, sans recours au salariat ni à la comptabilité et situées plus ou moins en marge de tout statut juridique. Ce milieu hétéroclite où l'on trouve aussi bien le colporteur, l'artisan, le réparateur ou le tâcheron est devenu numériquement considérable : sa croissance a suivi celle des villes où il apparaît à priori comme une solution aux problèmes de chômage. Nous les considérons comme de véritables activités de remplacement jouxtant les secteurs de l'économie moderne aux structures plus élaborées, palliatifs à la détérioration des conditions de vie des Brazzavillois.

S'appuyant sur le rôle du marché, Milton Santos écrit : "l'approvisionnement quotidien de la ville est le prétexte d'un grand mouvement de rue et l'on voit apparaître tous les petits métiers liés aux gens qui passent et aux besoins d'un transport morcelé et portant sur des petits volumes." Le port de Yoro et le Beach Fima offrent la même gamme de petits métiers qui sont bien adaptés aux conditions économiques en vigueur dans les deux pays appartenant à deux systèmes monétaires différents. On distingue les petits métiers suivants.

### 2.2.1. Les changeurs

Ils pratiquent le change du franc cfa contre le zaïre et vice-versa sur le marché parallèle. C'est une activité à la fois informelle et clandestine. Elle a pris de l'ampleur depuis l'époque du franc belge lorsque celui-ci était en usage au Congo. Près d'une centaine de personnes vivent de cette activité et sont installées le long de l'avenue Paul Doumer, sous les manguiers, aux alentours du beach ou sous le centenaire baobabs de Yoro. Ils interpellent, assaillent les passants, les commerçants prêts pour le départ ou venant de débarquer. Le mécanisme des changes varie selon la quantité de marchandises de première nécessité qui alimentent le trafic. Aussi le taux appliqué selon le sens du parcours maintient toujours le franc CFA à un niveau élevé. Si le zaïre est échangé à concurrence de 1000 F CFA pour 10 zaires par exemple, lorsqu'il s'agira d'avoir le même nombre de zaires, on exigera 1100 à 1150 F CFA. Cette disparité incite les commerçants à rapporter plus de marchandises que de zaires au Zaïre, puisque, revendues, les marchandises lui rapporteront plus.

On note parmi les changeurs beaucoup d'agents de l'Etat en congé ou des ouvriers dont le temps de travail leur permet d'être libres l'après-midi. Il existe aussi quelques changeurs professionnels qui consacrent leur fortune parfois au trafic clandestin des pierres précieuses.

### 2.2.2. Les porteurs

Chargés de la manutention des marchandises du quai au parking, ils jouent également le rôle d'intermédiaires entre les commerçants et les éventuels acheteurs. Ils s'activent dans la fraude, cherchant à déjouer la vigilance des douaniers, dont ils suivent les mouvements.

Un effort d'encadrement est entrepris à leur endroit, c'est le comité du marché qui en a la charge. Mais à quel prix. En majorité jeunes, ils ont en outre à 65 % fait des études secondaires, à 30 % des études primaires et à 2,5 % des études supérieures. Les recettes journalières s'élèvent à 10 000 F CFA pour les uns, notamment ceux de Yoro, à condition que les baleinières

arrivent régulièrement, à 3000 F voire 5000 F pour les autres, ceux du Beach. En raison de la précarité de leurs activités et surtout du caractère très aléatoire des recettes, les porteurs ont organisé une tontine (forme de cagnotte collective) journalière ou hebdomadaire dont le montant varie entre 1000 F et 2000 F cfa et regroupe de 5 à 10 individus.

### 2.2.3. Les revendeuses

Il s'agit de marchandes qui évoluent dans les différents marchés de l'agglomération. Elles considèrent Yoro et le Beach comme des lieux privilégiés d'approvisionnement, étant donné les prix qui y sont pratiqués. Elles se répartissent les produits suivants : poulets congelés, tripes, côtes, haricots, tomates, farine de manioc, poisson d'eau douce, huile de palme, biscuits, etc. On peut ajouter à ces divers groupes de distribution ainsi créés, celui des vendeuses de pains de manioc fabriqués le long du couloir.

### 2.2.4. Les transporteurs

Il s'agit du transport intra-muros. Se livrent à cette activité ceux qui disposent d'un véhicule à quatre roues ou d'un pousse-pousse. Les véhicules transportant les cossettes de manioc sont pratiquement des épaves. Ils desservent les longues distances tandis que les pousse-pousseurs ont un rayon d'action très réduit. Les pousse-pousseurs affirment gagner par jour de 2000 à 25 000 F cfa, mais ils ne sont tenus de verser aux propriétaires des engins qu'une somme forfaitaire et journalière de 1000F. Cent trois pousse-pousseurs permanents sont ainsi répartis à Yoro et au Beach. D'origine surtout zairoise, ils sont jeunes et moyennement scolarisés. Desservant des clientes dont ils connaissent les adresses respectives, les camionneurs enregistrent des recettes de 10 000 à 40 000 F cfa par jour, selon, bien sûr, le rythme d'arrivée des baleinières.

### 2.2.5. Les vendeurs et vendeuses des mets cuisinés et autres produits

L'activité commerciale précédemment décrite s'organise autour du port de Yoro et du Beach Fima, toute la journée durant. A sa faveur, se déploient toutes sortes d'étals où sont vendus : beignets, pains, rafraîchissements, cigarettes. Les restaurants y ont acquis droit de cité en servant les mets les plus variés. Certains de ces restaurants ont du reste accompagné les entreprises au gré de leur pérégrinations à travers les différents chantiers de la capitale. Les vendeurs de sacs se sont installés à l'entrée du port afin de permettre aux commerçants de s'approvisionner sur place. Il s'agit de sacs en fibres pour le transport de cossettes de manioc et de sachets de protection du manioc roui contre l'humidité. C'est la spécialité des femmes.

Enfin, on note la présence des mécaniciens. Ils assurent l'entretien et la réparation des moteurs hors-bord. Certains se livrent en même temps à la vente de lubrifiants et de pièces détachées.

Tous ces petits métiers permettent à l'esprit d'initiative de s'exprimer. Grâce à eux, les individus évoluent et développent en même temps leur personnalité. Ils se reconnaissent dans un travail. Peut-être apportent-ils à nos sociétés urbaines une souplesse dont elles ont un besoin vital. La fermeture des frontières jette leurs artisans dans la rue, créant un déséquilibre social, source inévitable de tensions. Leur présence perpétue l'économie populaire urbaine spontanée. Aux yeux de la population brazzavilloise, le ravitaillement en produits vivriers venant du Zaïre équivaut à garantir une alimentation moins chère. Rien d'étonnant que ces produits concurrencent sérieusement ceux vendus par les entreprises locales. Au delà de la complémentarité inter-régionale, le marché ainsi créé rencontre deux atouts majeurs : la dévaluation du zaïre monnaie et la faiblesse de la production locale. Hormis ces conditions du reste appelées à changer, quel pourrait être son avenir, dans le cadre d'une union économique ?

Tableau 1 : FLUCTUATIONS DES TAUX DE CHANGE DU ZAIRE PAR RAPPORT AU FRANC CFA AU MARCHÉ PARALLELE DE BRAZZAVILLE

Années	Taux de change du CFA par rapport à 1 Zaire
1967	375 CFA
1969	-
1971	-
1973	50 CFA
1975	45 CFA
1977	35 CFA
1979	30 CFA
1981	25 CFA
1983	13 CFA
1984	11 CFA
1986	6 CFA

Tableau 2 : COMPOSITION PAR AGE ET SEXE DES COMMERCANTS (%)

Age	Hommes	Femmes
< 20 ans	10	-
20 - 24	24,5	4,5
25 - 29	20,9	7,2
30 - 34	9,1	4,5
35 - 39	5,4	5,4
40 - 44	0,9	2,7
45 et +	2,7	1,8
Total	73,5	26,1

Tableau 3 : REPARTITION DES EFFECTIFS SELON LES ANNEES DE DEMARRAGE DES ACTIVITES

Années	Effectifs	Pourcentage
Avant 1964	1	1
1964 - 1967	2	2
1968 - 1971	4	4
1972 - 1975	7	6
1976 - 1979	22	20
1980 - 1983	74	67
Total	110	100

## BIBLIOGRAPHIE

- BOUBOUTOU, H., "La frontière Congo - Zaïre dans le Niari oriental", Brazzaville, Université Marien N'Gouabi. s.d.
- CABANNES, Y. et MORICE, A., "Les petits métiers urbains : régulation ou laisser faire", Dossier ACP - CEE, septembre-octobre 1985.
- KONGO, M., Petits métiers et commerce de l'artisanat à Brazzaville, Thèse de 3e cycle, Bordeaux, 1975.
- MILTON SANTOS, "L'économie des pays sous-développés", Cahiers d'Outre-Mer, 94, avril-juin 1971.
- POLANYI et PIRENNE cités par BERRY, B.J.L., dans Géographie des marchés et du commerce de détail, Paris, A.Colin, 1971.
- VENNETIER, P., Les villes d'Afrique tropicale, Paris, Masson, 1976 ; et L'approvisionnement des villes dans les pays d'Afrique francophone, Paris, SEDES, 1972.



# Journées d'Etude sur Brazzaville.

**Actes du colloque**

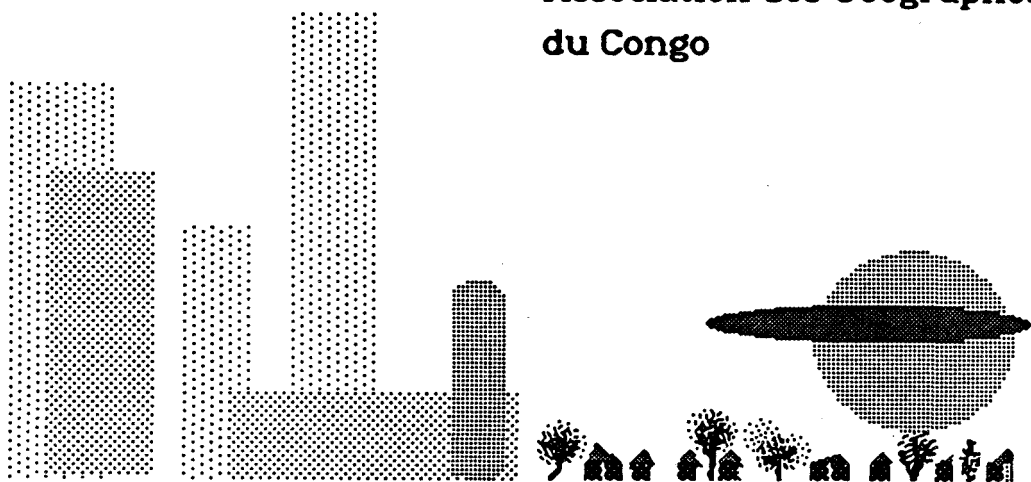
**Brazzaville, 25-28 avril 1986.**

**ORSTOM**

**Santé Urbanisation**

**AGECO**

**Association des Géographes  
du Congo**



**Publié avec le concours de la Mission Française  
de Coopération et d'Action Culturelle.**

**Brazzaville. R. P. Congo.**